

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

LIVRET  
DE  
FAMILLE

A. E. 4,993

PARIS  
IMPRIMERIE NATIONALE

—  
1952

## Délivrance du livret de famille

Le livret de famille est établi lors de la célébration du mariage, qu'il s'agisse ou non d'une première union, par l'officier d'état civil qui a célébré le mariage.

Lorsque le mariage a été célébré à l'étranger devant l'Autorité étrangère qualifiée, le livret de famille est délivré par le Consul de France dans la circonscription duquel a eu lieu la cérémonie, sur la demande du chef de famille et après qu'une expédition certifiée conforme par l'Autorité étrangère de l'acte de mariage ait été transcrite sur les registres de l'état civil tenus par le Consulat.

## Éléments du livret de famille

Le livret de famille est constitué par la réunion des extraits des actes d'état civil ci-après :

- mariage des époux ;
- décès des époux ;
- naissance des enfants ;
- décès des enfants.

En ce qui concerne l'extrait d'acte d'état civil d'un enfant déclaré présentement sans vie, il doit figurer sur le livret de famille si les parents le demandent. Dans ce cas, l'officier de l'état civil indique expressément qu'il s'agit d'un enfant présentement sans vie.

Pour refléter fidèlement l'état de la famille et servir de preuve officielle à cet égard, le livret de famille doit comporter non seulement les extraits des actes de l'état civil, mais encore les mentions qui seraient venues modifier lesdits actes : divorce, etc.

## Force probante du livret de famille

Chacun des extraits, chacune des mentions contenus dans le livret de famille a la force probante qui s'attache aux extraits d'actes de l'état civil en vertu de l'article 45 du Code civil.

Les falsifications et usage frauduleux de ces extraits ou mentions exposent donc leurs auteurs aux sanctions prévues aux articles 147 et 148 du Code pénal.

D'autre part, l'usage d'un livret de famille où figurent des indications devenues inexactes en raison des changements de l'état des personnes visées, afin d'obtenir grâce à cette pièce justificative des avantages particuliers, rend son auteur passible de poursuites pénales.

## Conservation du livret de famille

La conservation du livret de famille est assurée par le chef de famille.

En cas de divorce, un second original peut être délivré à l'époux dépourvu du premier original, dans les conditions prévues au paragraphe suivant (p. 3 de la couverture).

Ambassade

Légation

Consulat

de France à *New York*

# LIVRET DE FAMILLE

Conforme aux instructions  
des Ministères de l'Intérieur et des Affaires Étrangères

## AVIS IMPORTANT

Pour servir de preuve officielle le livret doit comporter :

1° Les extraits des actes d'état civil intéressent les membres de la famille : extrait de l'acte de mariage des époux ; extrait de l'acte de naissance de chacun des enfants ; quand il y a lieu, extraits des actes de décès des époux et des enfants.

2° L'indication des changements apportés à ces actes, depuis la délivrance des extraits inscrits sur ce livret à la suite de divorce, jugement rectificatif, jugement de légitimation adoptive, etc.

Le chef de famille ne devra pas manquer, chaque fois qu'il y aura lieu, de faire mettre à jour le livret de sa famille par l'officier d'état civil compétent ; à l'étranger, par le Consulat de France dans la circonscription duquel s'est produit le fait attesté par l'acte.

L'omission de cette formalité risque d'entraîner des poursuites pénales contre lui ou contre un membre de sa famille.

Il est expressément défendu à toute personne autre que les officiers d'état civil français compétents de porter quelque inscription que ce soit sur le livret de famille, même à titre de contrôle administratif (voir p. 3 de la couverture).

## PERTE DU LIVRET DE FAMILLE

— Toute personne qui trouverait ce livret de famille doit le remettre à la mairie la plus proche qui le fera parvenir à la mairie indiquée ci-dessus, cette mairie le conservera en vue de sa restitution. A l'étranger, il devra être remis ou envoyé au poste diplomatique ou consulaire français le plus proche.

# Extrait de l'Acte de

Célébré par à

Le neuf janvier mil neuf cent cinquante  
devant Nous ont comparu publiquement en la maison commune

## ÉPOUX

Nom et Prénoms K A U F M A N  
George Leonard

Né à New York, Etat de New York, E.U.A.  
Le vingt-cinq juin mil neuf cent trente

Fils de (1) K A U F M A N  
Saidore

et de (1) K A H N  
Beatrice

(2) \_\_\_\_\_  
(3) \_\_\_\_\_

Contrat Les futurs époux (4) \_\_\_\_\_  
de \_\_\_\_\_  
mariage \_\_\_\_\_

Les futurs époux ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage.

## NOTES

- (1) Noms et prénoms du père et de la mère, en indiquant le décès s'il y a lieu.  
(2) Consentement au mariage s'il y a lieu.  
(3) Nom et prénoms du précédent conjoint s'il y a lieu, en indiquant: veuf ou divorcé.  
(4) Quand un contrat de mariage a été établi, indiquer sa date, les noms et résidence du notaire qui l'a reçu.

## MENTIONS

(Divorce, jugement déclarant nul le mariage, jugement

# MARIAGE N° 360

Mount-Vernon, Etat de New York  
et un à quatorze heures quinze

## ÉPOUSE

Nom et Prénoms J U C H T  
Marie Fanny

Née à Paris  
Le vingt-deux Mai mil neuf cent trente

Fille de (1) J U C H T  
Isidore

et de (1) R O S E N B E R G  
Channa

(2) \_\_\_\_\_  
(3) \_\_\_\_\_

Délivré conforme au registre.

Le Septembre mil neuf cent cinquante trois  
cachet de la Mairie  
L'Officier d'État Civil,

L'expédition de l'acte ci-dessus a été transcrite aux registres de l'État civil du  
Consulat Général de France à New York le 16 Sept. 1953 sous le n° 360



POUR LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE  
CHARGE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE  
LE VICE-CONSUL

MARGARITE  
provisoirement déléguée (sans tit rectificatif)

Extrait de l'Acte de décès N° ..... de l'Époux

Commune d..... Départ. de.....

Le ..... heure.....

à ..... heure.....

est décédé (1)..... (2)

(3).....

(4).....

Sur la déclaration de.....

Délivré conforme aux registres le.....

— MENTIONS MARGINALES (c) —

Sceau  
de la Mairie

L'Officier d'État civil

L'expédition de l'acte ci-dessus a été  
transcrite aux registres de l'État civil d.....

de France à.....

le..... sous le n°.....

Le sceau L..... de France

(c) Jugement rectificatif notamment.

Extrait de l'Acte de décès N° ..... de l'Épouse

Commune d..... Départ. de.....

Le ..... heure.....

à ..... heure.....

est décédée à (1)..... (2)

Sur la déclaration de.....

Délivré conforme aux registres le.....

— MENTIONS MARGINALES (a) —

Sceau  
de la Mairie

L'Officier d'État civil,

L'expédition de l'acte ci-dessus a été  
transcrite aux registres de l'État civil d.....

de France à.....

le..... sous le n°.....

Le sceau L..... de France

(a) Jugement rectificatif notamment.

(1) Lieu du décès tel qu'il est indiqué dans l'acte, si ce lieu était le domicile  
du défunt ne pas omettre de l'indiquer.

(2) Les noms, prénoms, lieu et date de naissance, filiation du défunt, nom et  
prénoms de son conjoint, n'ont pas à être reproduits sur l'extrait ci-dessus, il  
suffit pour les connaître de se reporter à l'extrait de l'acte de mariage inscrit  
pages 2 et 3.

(3) Domicile du défunt s'il ne coïncide pas avec le lieu du décès.

(4) Dressé ou transcrit suivant le cas.

Extrait de l'Acte de naissance N° 361 du premier enfant

Le douze janvier mil neuf cent cinquante deux

à dix heures vingt sept est né (1) KAUFMAN

Alan Marvin

du sexe masculin à (2) New York, Etat de New York EVA

Délivré conforme aux registres de l'État civil de France à New York

mil neuf cent cinquante deux sous le n° 361

— MENTIONS MARGINALES (c) —



de la Mairie L'Officier d'État civil,

L'expédition de l'acte ci-dessus a été  
transcrite aux registres de l'État civil de

France à New York

le 12 Janvier 1952 sous le n° 361

Le sceau L..... de France

CHARGÉ DE CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE  
LE VICE-CONSUL

(a) Inscrites sur l'acte de naissance du premier enfant postérieurement à la  
délivrance de l'extrait ci-dessus.

Extrait de l'Acte de décès N° ..... du premier enfant

Le ..... heure.....

à ..... heure.....

est décédé (1)..... (2)

(3).....

(4).....

Sur la déclaration de.....

Délivré conforme aux registres le.....

— MENTIONS MARGINALES (b) —

Sceau  
de la Mairie.

L'Officier d'État civil,

L'expédition de l'acte ci-dessus a été  
transcrite aux registres de l'État civil d.....

de France à.....

le..... sous le n°.....

Le sceau L..... de France

(b) Jugement rectificatif notamment. Notes (1), (2), (3), (4), voir p. 3 couverture.

Extrait de l'Acte de naissance N° 362 du deuxième enfant

Le douze janvier mil neuf cent cinquante deux  
à dix heures trente est né (1) KAUFMAN  
Howard Kenneth  
du sexe masculin à New York, Etat de New York, E.U.A

Délivré conforme aux registres le seize septembre  
mil neuf cent cinquante deux

— MENTIONS MARGINALES (a) Sceau de la Mairie. L'Officier d'Etat civil.



L'expédition de l'acte ci-dessus a été  
transcrite aux registres de l'Etat civil d...  
de France à New York  
le seize septembre 1952 sous le n° 362  
POUR LE MINISTRE, PLENIEREMENT  
CHARGE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE  
LE 16 SEPTEMBRE 1952

(a) Inscrites sur l'acte de naissance du deuxième enfant postérieurement à la  
délivrance de l'extrait ci-dessus.

Extrait de l'Acte de décès N° du deuxième enfant

Le .....  
à ..... heure .....  
est décédé (1) ..... (2)  
(3) .....  
(4) .....

Sur la déclaration de .....  
Délivré conforme aux registres le .....

— MENTIONS MARGINALES (b) Sceau de la Mairie. L'Officier d'Etat civil.

L'expédition de l'acte ci-dessus a été  
transcrite aux registres de l'Etat civil d...  
de France à .....  
le ..... sous le n° .....  
Le sceau L..... de France

(b) Jugement rectificatif notamment. Notes (1), (2), (3), (4), voir p. 3 couverture.

Extrait de l'Acte de naissance N° du troisième enfant

Le .....  
à ..... heure ..... est né (1) .....  
du sexe ..... à (2) .....

Délivré conforme aux registres le .....  
mil neuf cent .....

— MENTIONS MARGINALES (a) Sceau de la Mairie. L'Officier d'Etat civil.

L'expédition de l'acte ci-dessus a été  
transcrite aux registres de l'Etat civil d...  
de France à .....  
le ..... sous le n° .....  
Le sceau L..... de France

(a) Inscrites sur l'acte de naissance du troisième enfant postérieurement à la  
délivrance de l'extrait ci-dessus.

Extrait de l'Acte de décès N° du troisième enfant

Le .....  
à ..... heure .....  
est décédé (1) ..... (2)  
(3) .....  
(4) .....

Sur la déclaration de .....  
Délivré conforme aux registres le .....

— MENTIONS MARGINALES (b) Sceau de la Mairie. L'Officier d'Etat civil.

L'expédition de l'acte ci-dessus a été  
transcrite aux registres de l'Etat civil d...  
de France à .....  
le ..... sous le n° .....  
Le sceau L..... de France

(b) Jugement rectificatif notamment. Notes (1), (2), (3), (4), voir p. 3 couverture.

Extrait de l'Acte de naissance N° ..... du quatrième enfant

Le .....  
à ..... heure ..... est né (1).....

du sexe ..... à (2).....

Délivré conforme aux registres le .....  
mil neuf cent .....

— MENTIONS MARGINALES (a) — Sceau de la Mairie. L'Officier d'État civil,

L'expédition de l'acte ci-dessus a été transcrite aux registres de l'État civil d..... de France à..... le ..... sous le n°.....  
Le sceau L..... de France

(a) Inscrites sur l'acte de naissance du quatrième enfant postérieurement à la délivrance de l'extrait ci-dessus.

Extrait de l'Acte de décès N° ..... du quatrième enfant

Le .....  
à ..... heure.....

est décédé (1)..... (2)

(3).....

(4).....

Sur la déclaration de .....

Délivré conforme aux registres le .....

— MENTIONS MARGINALES (b) — Sceau de la Mairie. L'Officier d'État civil,

L'expédition de l'acte ci-dessus a été transcrite aux registres de l'État civil d..... de France à..... le ..... sous le n°.....  
Le sceau L..... de France

(b) Jugement rectificatif notamment. Notes (1), (2), (3), (4), voir p. 3 couverture.

Extrait de l'Acte de naissance N° ..... du cinquième enfant

Le .....  
à ..... heure ..... est né (1).....

du sexe ..... à (2).....

Délivré conforme aux registres le .....  
mil neuf cent .....

— MENTIONS MARGINALES (a) — Sceau de la Mairie. L'Officier d'État civil,

L'expédition de l'acte ci-dessus a été transcrite aux registres de l'État civil d..... de France à..... le ..... sous le n°.....  
Le sceau L..... de France

(a) Inscrites sur l'acte de naissance du cinquième enfant postérieurement à la délivrance de l'extrait ci-dessus.

Extrait de l'Acte de décès N° ..... du cinquième enfant

Le .....  
à ..... heure.....

est décédé (1)..... (2)

(3).....

(4).....

Sur la déclaration de .....

Délivré conforme aux registres le .....

— MENTIONS MARGINALES (b) — Sceau de la Mairie. L'Officier d'État civil,

L'expédition de l'acte ci-dessus a été transcrite aux registres de l'État civil d..... de France à..... le ..... sous le n°.....  
Le sceau L..... de France

(b) Jugement rectificatif notamment. Notes (1), (2), (3), (4), voir p. 3 couverture.

Extrait de l'Acte de naissance N° ..... du sixième enfant

Le .....  
à ..... heure ..... est né (1) .....

du sexe ..... à (2) .....

Délivré conforme aux registres le .....  
mil neuf cent .....

— MENTIONS MARGINALES (a) — Sceau de la Mairie. L'Officier d'État civil,

L'expédition de l'acte ci-dessus a été transcrite aux registres de l'État civil d ..... de France à ..... le ..... sous le n° .....  
Le sceau L ..... de France

(a) Inscrites sur l'acte de naissance du sixième enfant postérieurement à la délivrance de l'extrait ci-dessus.

Extrait de l'Acte de décès N° ..... du sixième enfant

Le .....  
à ..... heure .....

est décédé (1) ..... (2)  
(3) .....

(4) .....

Sur la déclaration de .....

Délivré conforme aux registres le .....

— MENTIONS MARGINALES (b) — Sceau de la Mairie. L'Officier d'État civil,

L'expédition de l'acte ci-dessus a été transcrite aux registres de l'État civil d ..... de France à ..... le ..... sous le n° .....  
Le sceau L ..... de France

(b) Jugement rectificatif notamment. Notes (1), (2), (3), (4), voir p. 3 couverture.

Extrait de l'Acte de naissance N° ..... du septième enfant

Le .....  
à ..... heure ..... est né (1) .....

du sexe ..... à (2) .....

Délivré conforme aux registres le .....  
mil neuf cent .....

— MENTIONS MARGINALES (a) — Sceau de la Mairie. L'Officier d'État civil,

L'expédition de l'acte ci-dessus a été transcrite aux registres de l'État civil d ..... de France à ..... le ..... sous le n° .....  
Le sceau L ..... de France

(a) Inscrites sur l'acte de naissance du septième enfant postérieurement à la délivrance de l'extrait ci-dessus.

Extrait de l'Acte de décès N° ..... du septième enfant

Le .....  
à ..... heure .....

est décédé (1) ..... (2)  
(3) .....

(4) .....

Sur la déclaration de .....

Délivré conforme aux registres le .....

— MENTIONS MARGINALES (b) — Sceau de la Mairie. L'Officier d'État civil,

L'expédition de l'acte ci-dessus a été transcrite aux registres de l'État civil d ..... de France à ..... le ..... sous le n° .....  
Le sceau L ..... de France

(b) Jugement rectificatif notamment. Notes (1), (2), (3), (4), voir p. 3 couverture.

## Extrait de l'Acte de naissance N° ..... du huitième enfant

Le .....  
à ..... heure ..... est né (1) .....

du sexe ..... à (2) .....

Délivré conforme aux registres le .....  
mil neuf cent .....

### — MENTIONS MARGINALES (a) —

Sceau de la Mairie. L'Officier d'État civil

L'expédition de l'acte ci-dessus a été  
transcrite aux registres de l'État civil d .....  
de France à .....  
le ..... sous le n° .....  
Le sceau L ..... de France

(a) Inscrites sur l'acte de naissance du huitième enfant postérieurement à la délivrance de l'extrait ci-dessus.

## Extrait de l'Acte de décès N° ..... du huitième enfant

Le .....  
à ..... heure ..... (2)

est décédé (1) .....

(3) .....

(4) .....

Sur la déclaration de .....

Délivré conforme aux registres le .....

### — MENTIONS MARGINALES (b) —

Sceau de la Mairie. L'Officier d'État civil

L'expédition de l'acte ci-dessus a été  
transcrite aux registres de l'État civil d .....  
de France à .....  
le ..... sous le n° .....  
Le sceau L ..... de France

(b) Jugement rectificatif notamment. Notes (1), (2), (3), (4), voir p. 3 couverture.

## Délivrance d'un second original du livret de famille

A. Celui des époux qui, lors de la transcription du jugement ou de l'arrêt de divorce, n'est pas en possession du livret de famille peut demander qu'il en soit dressé un second original, comportant toutes les indications du précédent.

A cet effet, l'intéressé adresse une demande à l'officier de l'état civil qui a établi ou transcrit l'acte de mariage, en précisant la nature et la date des actes figurant sur le livret original.

Cet officier de l'état civil porte sur un nouveau livret l'extrait de l'acte de mariage et, éventuellement, les extraits des autres actes qu'il a reçus ou transcrits et qui doivent figurer sur le livret. Il adresse immédiatement celui-ci à l'officier de l'état civil, désigné par le requérant, comme ayant dressé ou transcrit l'acte ou les actes figurant à la suite sur le livret original. Ce dernier officier de l'état civil renvoie le livret complété à son collègue, qui l'adresse alors à l'officier de l'état civil qui a établi ou transcrit l'acte ou les actes portés ensuite sur le livret. Ces transmissions sont ainsi répétées jusqu'à ce que le second original soit intégralement constitué. Ce second original doit comporter, sur la première page, la mention « second exemplaire original délivré après divorce ».

B. En cas de perte, de vol ou de destruction du livret de famille, la reconstitution de l'original peut être obtenue selon la même procédure à la requête du chef de famille.

Dans ce cas, le nouveau livret doit comporter sur la première page la mention « second exemplaire original », « délivré après disparition du premier ». Avant de le remettre, l'officier d'état civil devra s'assurer que le requérant a, suivant le cas, fait une déclaration de perte ou porté plainte pour vol soit au commissaire de police, soit, à défaut, à la mairie de son domicile.

## Copie du livret de famille certifiée conforme à l'original

Quand cette copie est demandée par une administration ou un service public à titre de pièce justificative, cette pièce doit être établie par l'intéressé qui la fait certifier conforme à l'original, soit par le maire, soit par le commissaire de police de son domicile.

La falsification ou l'usage frauduleux des copies du livret de famille est passible des peines prévues à l'article 161 du Code pénal, modifié par la loi du 27 août 1948.

## NOTES A CONSULTER POUR L'ÉTABLISSEMENT DES EXTRAITS DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL DES ENFANTS

### A. Rédaction des Extraits d'Actes de NAISSANCE

(1) Nom et prénoms tels qu'il résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à la délivrance du présent extrait (article 57, avant-dernier alinéa du Code civil, article 45, 1<sup>er</sup> alinéa du Code civil).

(2) Lieu de naissance.

### B. Rédaction des Extraits d'Actes de DÉCÈS

(1) Lieu du décès tel qu'il est indiqué dans l'acte, si ce lieu était le domicile du défunt, ne pas omettre de l'indiquer.

(2) Les nom, prénoms, lieu et date de naissance, filiation du défunt, n'ont pas à être reproduits sur l'extrait ci-dessus, il suffit pour les connaître de se reporter à l'extrait d'acte de naissance de l'enfant et à l'extrait de l'acte de mariage de ses parents.

(3) Domicile du défunt s'il ne coïncide pas avec le lieu du décès.

(4) Dressé ou transcrit suivant le cas.

## RENSEIGNEMENTS

---

### Mariages

En territoire français, le mariage doit être précédé d'une publication par voie d'affiche apposée pendant dix jours à la porte de la mairie. A l'étranger, le mariage entre Français ou entre Français et étrangers, célébré dans les formes en usage dans le pays, est considéré comme valable par la loi française lorsqu'il a été précédé, en ce qui concerne les Français, de la publication légale, qui est alors faite au Consulat qualifié.

### Naissances

En territoire français, la naissance doit être déclarée à la mairie dans les trois jours de l'accouchement par le père ou, à son défaut, par le médecin, la sage-femme ou les autres personnes ayant assisté à l'accouchement. En pays étranger, l'enfant né Français doit être déclaré aux autorités locales dans les délais prévus par elles et, au Consulat, dans un délai de dix jours, élevé à trente jours pour les pays hors d'Europe et quelques pays d'Europe. Le déclarant doit se munir du présent livret.

### Décès

La déclaration du décès doit être faite, en territoire français, à la mairie; à l'étranger, aux autorités locales et au Consulat.

### Réception des actes de l'État civil à l'étranger

L'article 47 du Code civil stipule que tout acte de l'état civil établi en pays étranger par l'autorité locale qualifiée fera foi en territoire français s'il est rédigé dans les formes usitées dans ledit pays. Le même article prévoit que ceux de ces actes qui concernent des Français peuvent être transcrits, soit d'office, soit à la requête des intéressés, sur les registres annuels d'état civil tenus en double par les Consulats territorialement compétents.

Un de ces doubles est conservé par le Consulat, l'autre est adressé à la Direction des Chancelleries du Ministère des Affaires étrangères à Paris qui en assure la garde et peut en délivrer rapidement des expéditions ou des extraits.

Les actes transcrits par les Consulats sont assimilés aux actes dressés directement par eux.

Un acte de mariage peut être transcrit alors que l'un des époux seulement est Français.

**C**ontre les hommes et les  
instruments de la trahison

**P**our la défense de nos  
intérêts matériels et moraux

**P**our sauver de l'oubli notre  
martyre

**P**our que nous mêmes et nos  
enfants ne revoyons...

*plus jamais  
ça!*

**TOUS UNIS**

pour la renaissance de notre patrie

**FÉDÉRATION NATIONALE  
DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS  
PATRIOTES**

10, RUE LEROUX      PARIS-XVI<sup>e</sup>



1946

*Carte d'Adhérent*

**DÉPORTÉ**

N° 51371

Département de la Seine

NOM JUCHAT

Prénoms Marie

Adresse 91 rue de Flandre

Profession Écolière

Né le 22-5-1929

à Paris



LE TITULAIRE,



Section locale d u 195

Arrêté le 8-9-1943

Déporté le 9-9-1943

Prisons ou  
Camps  
en Allemagne } Borgo  
Italie

Kommandos \_\_\_\_\_

Matricule \_\_\_\_\_



LE PRÉSIDENT,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

CITY OF NEW YORK  
DEPARTMENT OF HEALTH  
BUREAU OF RECORDS AND STATISTICS

Borough of **MANHATTAN** New York, N. Y. **JUL 9 - 1952**

Below is a photostatic copy of a certificate on file in the Bureau of Records and Statistics of the Department of Health of the City of New York.

CITY OF NEW YORK DEPARTMENT OF HEALTH BUREAU OF RECORDS AND STATISTICS		Certificate of Birth		156-52-101386	
FILED		Certificate No.			
1952 JAN 15 AM 9 57		1. Full name of child (FIRST) <b>Alan Marvin Kaufman</b>		Last name	
2. Sex <b>Male</b>		3. Number of children born of this pregnancy <b>TWO</b>		5. Date of child's birth (Month) (Day) (Year) (Sa. Hour) <b>Jan 12 1952 6:27 P.M.</b>	
4. If more than one, number of this child in order of birth <b>A</b>		6. PLACE OF BIRTH <b>Manhattan</b>		7. USUAL RESIDENCE OF MOTHER <b>New York</b>	
(e) Name of Hospital or Institution <b>French Hospital</b>		(b) Co. <b>Bronx</b> (c) Post Office and Zone <b>53</b>		(d) No. <b>19 E 176 St.</b> Ave. St.	
(d) If not in hospital, street address No. <b>Ave. St.</b>		8. Full name <b>FATHER</b> <b>George L Kaufman</b>		13. Full maiden name <b>MOTHER</b> <b>Marie F Jucht</b>	
9. Color or race <b>White</b>		10. Age at time of this birth <b>22</b> (years)		14. Color or race <b>White</b> 15. Age at time of this birth <b>21</b> (years)	
11. Birthplace (City or place and State, or country) <b>New York</b>		16. Birthplace (City or place and State, or country) <b>Paris, France</b>		17a. Total number of children BORN ALIVE PREVIOUS to this pregnancy <b>None</b>	
12a. Usual Occupation <b>Mailhandler</b>		17b. Number of children born PREVIOUS to this pregnancy and NOW LIVING <b>None</b>		18. I hereby certify that this child was born alive at the hour and on the date stated above, and that all the facts stated in this certificate and report of birth are true to the best of my knowledge, information and belief.	
12b. Kind of business or industry in which work was done <b>Post Office</b>		Given name added from a supplemental report <b>ADD 2-1-1952</b> (Date added)		(Signed) <b>Victor J. Sicalone</b> M.D. R.N. <b>Wife</b>	
Borough Registrar <b>Victor J. Sicalone</b>		Address <b>100 W 55 St.</b>		Date of Report <b>Jan 13 1952</b> 19	
BUREAU OF RECORDS AND STATISTICS		DEPARTMENT OF HEALTH		CITY OF NEW YORK	

This is to certify that the foregoing is a true copy of a record in my custody.

CARL L. ERHARDT  
Director of Bureau

BY

**Victor J. Sicalone**  
Borough Registrar

WARNING: DO NOT ACCEPT THIS TRANSCRIPT UNLESS THE RAISED SEAL OF THE DEPARTMENT OF HEALTH IS AFFIXED THEREON. THE REPRODUCTION OF THIS TRANSCRIPT IS PROHIBITED.

NOTICE: In issuing this transcript of the Record, the Department of Health of the City of New York does not certify to the truth of the statements made thereon, as no inquiry as to the facts has been provided by law.

Selective Service System  
BRONX LOCAL BOARD GROUP "G"  
681 Gerard Avenue  
Bronx, New York 10452

LB#22 - 1/19/70



# ETERNAL LIGHT

Funeral Directors and Counselors

## CERTIFICATE OF ATTENDANCE

I HEREBY CERTIFY THAT: Alan Marvin Kaufman  
(NAME)

### ATTENDED FUNERAL SERVICES FOR

MARIE FANNY KAUFMAN  
(DECEASED)

Mother  
(RELATIONSHIP)

AT LAKESIDE MEMORIAL PARK MIAMI, FLORIDA  
(CITY & STATE)

ON JULY 1, 1994 AT 10:30 X AM PM  
(DATE)

SIGNED: Rockne F. Flowers  
ROCKNE F. FLOWERS  
TITLE : FUNERAL DIRECTOR  
DATED : JULY 1, 1994

Alan Marvin Kaufman

Mother

Richard J. Brown

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE  
A NEW YORK

NAISSANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE L'ETAT CIVIL

Année 1952 Acte N° 361

LE DOUZE JANVIER MIL NEUF CENT CINQUANTE DEUX

à dix-huit heures vingt-sept minutes

à Manhattan, Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)

est né Alan, Marvin KAUFMAN

du sexe masculin

de George KAUFMAN

né à New York, âgé de 22 ans

et de Marie JUCHT

née à Paris, âgée de 21 ans

Mentions marginales : néant

Pour extrait certifié conforme  
New York le 31 août 2000



Roland MENU  
Vice Consul  
Chef de Chancellerie

934 FIFTH AVENUE, NEW YORK - N.Y. 10021

TEL: (212) 606-3689 - (212) 606-3688 - (212) 606-3600

FAX: (212) 606-3620

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE  
A NEW YORK



CRANESBY FOREST

1000 N. YORK ST. NEW YORK, N.Y. 10017  
TELEPHONE (212) 697-1000  
FAX (212) 697-1001

NOM

KÄUFMAN

PRÉNOM Alan

NÉ(E) LE 12-01-1952

de NATIONALITÉ FRANÇAISE

est immatriculé(e) à

SAN FRANCISCO

JUSQU'AU 06-09-2010

SOUS LE N° 06928801

NOM, SIGNATURE ET CACHET DE L'AUTORITÉ

**Bernard LAROSE**  
Adjoint Principal



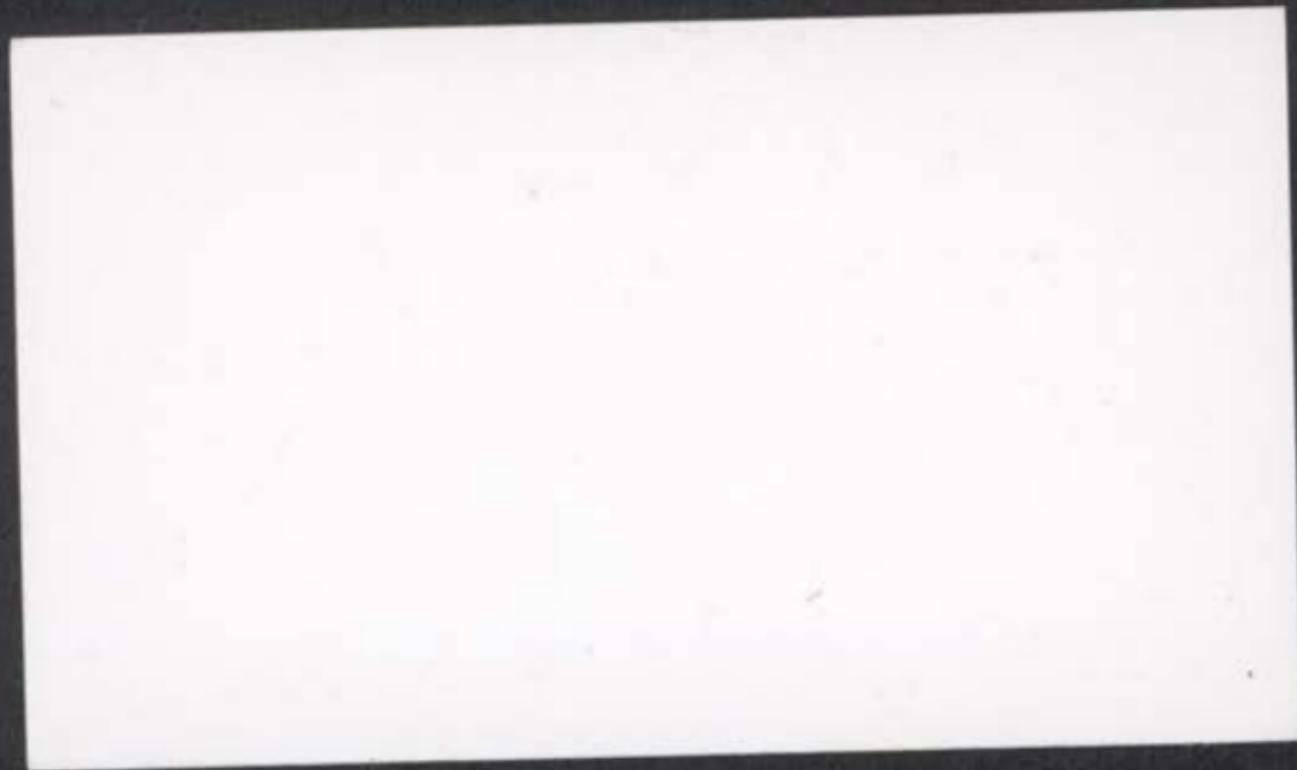
1 photo →

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE  
À SAN FRANCISCO  
540 Bush Street  
San Francisco, CA 94108

**Anthony BÉDOUSSAC**  
Chancery  
Legal Affairs

Tel: 1 - (415) 616 - 4917  
Fax: 1 - (415) 397 - 0826

anthony.bedoussac@diplomatie.gouv.fr  
www.consulfrance-sanfrancisco.org



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



CARTE D'IMMATRICULATION CONSULAIRE

JURISDICTION DE PAIX  
du XI<sup>e</sup> Arrondissement  
de Paris

# CERTIFICAT DE NATIONALITÉ

Le Juge de Paix du XI<sup>e</sup> Arrondissement de Paris  
CERTIFIE sur le vu des pièces suivantes :

Extrait de l'acte de l'intéressé  
Déclaration d'option



Que M<sup>me</sup> *Marie Fanny Tucht*  
demeurant à Paris, X<sup>e</sup> *2 Rue Keller*

Né à *Paris (12<sup>e</sup> arr.)*

le *22 Mai 1919* ayant acquis la nationalité Française par  
DE : *la déclaration soumise devant M<sup>me</sup> le Juge de Paix du XI<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>*  
*de Paris le 22 Juillet 1930, enregistrée à la Chancellerie le*  
*28 Août 1930 sous le n<sup>o</sup> 17.262 x 30*

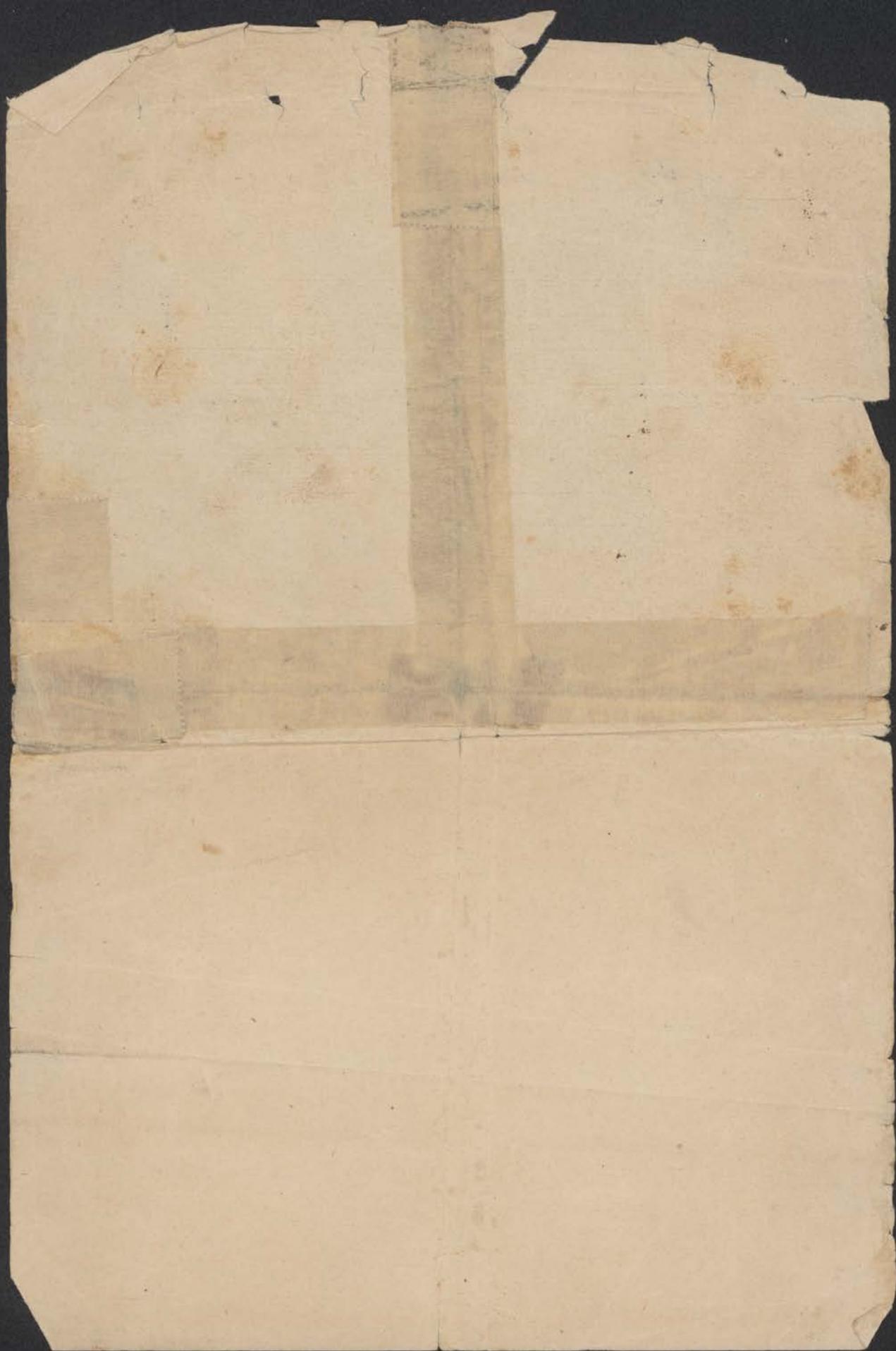
EST FRANÇAISE par application des dispositions de  
l'article 3 de la loi du *10 Août 1927*

~~son père étant né en France d'un père qui y est né~~

Fait à Paris, le *14 NOVE 1945*

Le Juge de Paix,





*Juchet - Marie - 4243*

HL 49489

12

12



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

*Préfecture du Département de la Seine*

**Extrait** des minutes des actes de *naissance*  
du 12<sup>e</sup> Arrondissement de Paris  
Année 1930

*350*

*9519*

37 F. 50

*411*

*411*

Nom *Juchet*  
Prénoms *Marie Fanny (d. feminine)*  
Née le *vingt deux mai mil neuf cent*  
*trente* à Paris (XII<sup>e</sup> arrondissement)  
Fille de *Jechok*  
Et de *Chana Ryfka Koozenberg*  
*(mariés)*

Certifié le présent extrait conforme aux indications portées au registre, par  
Nous, Maire et officier de l'État-Civil du douzième arrondissement de Paris

Paris, le *vingt mars mil neuf cent quarante sept*  
Le Maire,

*Jurosky*



VILLE DE PARIS

PRÉFECTURE  
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Modèle A

MAIRIE DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

## CERTIFICAT DE VIE

Sur l'attestation et la signature de MM. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ qui nous ont déclaré bien connaître requérant,  
 Nous, soussigné, Maire du 9<sup>e</sup> Arrondissement,  
 Certifions que, *Juchet Marie Tanuy*

demeurant

né à

département de

le

suivant son acte de naissance qu'*elle* nous a représenté

\_\_\_\_\_, est vivant, pour s'être présenté devant nous;

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent qu'*elle*  
 a signé avec nous \_\_\_\_\_

*destiné aux usages habituels*

Paris, le

*23 juin*

mil neuf cent

*45*

Le Requérant

Le Maire, adj.

*Juchet**Tanuy*

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY

GENERAL CATALOGUE

1890-1891

CHICAGO, ILL.

1891

CHICAGO, ILL.

1891

CHICAGO, ILL.

ESTADOS UNIDOS DE VENEZUELA  
MINISTERIO DE RELACIONES INTERIORES  
SERVICIO NACIONAL DE IDENTIFICACION

CERTIFICADO DE ANTECEDENTES

Apellidos *Jucht Rosenberg*

Nombres *Marie Tanny*

Cédula de Identidad Número *62085* Edad *27 años*

Nacionalidad *Francesa* Hijo de *Yvon Jucht*

y de *Anna Rosenberg* Lugar de Nacimiento *París*

*Francis* Profesión *Oficinista* Estado civil *Soltera*

Domiciliado *Caracas*

Dirección *Romualdo Manduca Edif. Argoná  
ap 64.*



La persona cuya filiación, fotografía e impresión dígito-pulgar, figuran en este documento, válido sin ninguna enmendatura, posee en el Archivo Central del Servicio de Identificación de los Estados Unidos de Venezuela, los antecedentes que se anotan extractados al reverso de este Certificado de antecedentes.

Extiende este Certificado de Antecedentes, la *Oficina Central Nacional*  
de Identificación



*Caracas*, de *agosto* de 19 *50*

*[Signature]*  
Director de Identificación



VALIDO POR SEIS MESES



DEMANDE  
D'INSCRIPTION



AU REGISTRE DES FRANÇAIS  
ETABLIS HORS DE FRANCE

POSTE DIPLOMATIQUE OU  
CONSULAIRE

Consulat général  
de France  
à San Francisco

Je demande mon inscription au registre des Français établis hors de France :

Nom :

Prénom(s) :

Nom d'épouse ou nom d'usage :

Né(e) le / / à /  
*(pour Paris, Lyon et Marseille préciser l'arrondissement)*

*(ville / département ou pays)*

Situation de famille : célibataire  marié  séparé  divorcé  veuf

Date et lieu du mariage *(le cas échéant)* : le / / à

Noms des membres de la famille *(conjoint et enfants)* qui résident avec moi :

*(remplir une demande d'inscription distincte pour chaque membre de la famille)*

Passeport n°: délivré le / / à

Carte nationale d'identité n°: délivrée le / / à

Certificat de nationalité française n°: délivré le / / à

Autre(s) nationalité(s) :

Adresse :

N° de téléphone personnel *(avec préfixe de la ville)* :

Courriel :

N° de télécopie :

Adresse postale *(si elle est différente du domicile)* :

Profession :

Adresse professionnelle :

N° de téléphone professionnel *(avec préfixe de la ville)* :

Courriel :

N° de télécopie :

Personne à prévenir en cas d'urgence *(nom, prénom)* :

Adresse et n° de téléphone :

Lien de parenté *(le cas échéant)* :

Situation militaire *(concerne les femmes et hommes de 16 ans au moins et de 25 ans au plus)*

Recensement effectué : le / / à n°

Appel à la préparation défense effectué : le / / à

Immatriculation ou inscription antérieure *(ambassade ou consulat)* :

# INSCRIPTION CONSULAIRE CGF



## AU REGISTRE DES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

- 1 Photo d'identité
- Copie passeport français ou CNI *Birth Certif FR*
- Copie Justificatif domicile (facture gaz, téléphone, contrat de location, relevé banque...)
- Copie Justificatif de résidence (carte verte, visa ou Passeport américain)
- Ancienne carte consulaire
- Copie Livret de famille
- Formulaire rempli et signé

A envoyer au:  
540 Bush St, San Francisco CA 94108

au registre des Français établis hors de France :

NOM :

Prénom(s) :

Nom d'épouse ou nom d'usage :

Né(e) le / / à (ville / département ou pays)  
*(pour Paris, Lyon et Marseille préciser l'arrondissement)*

Situation de famille : célibataire  marié  séparé  divorcé  veuf

Date et lieu du mariage (le cas échéant) : le / / à

Noms des membres de la famille (conjoint et enfants) qui résident avec moi :

*(remplir une demande d'inscription distincte pour chaque membre de la famille)*

- Passeport n°: délivré le / / à
- Carte nationale d'identité n°: délivrée le / / à
- Certificat de nationalité française n°: délivré le / / à

Autre(s) nationalité(s) :

Adresse :

N° de téléphone personnel (avec préfixe de la ville) :

Courriel :

N° de télécopie :

Adresse postale (si elle est différente du domicile) :

Profession :

Adresse professionnelle :

N° de téléphone professionnel (avec préfixe de la ville) :

Courriel :

N° de télécopie :

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom, prénom) :

Adresse et n° de téléphone :

Lien de parenté (le cas échéant) :

Situation militaire (concerne les femmes et hommes de 16 ans au moins et de 25 ans au plus)

Recensement effectué : le / / à n°

Appel à la préparation défense effectué : le / / à

Immatriculation ou inscription antérieure (ambassade ou consulat) :

**Election à l'Assemblée des Français de l'Etranger**

- Je désire : - voter en personne au Consulat   
- voter par correspondance   
- ne pas figurer sur la liste

**Election du Président de la République et Référendum**

Je suis inscrit sur la liste électorale d'une commune en France : oui  non

Le cas échéant, nom de la commune et département :

**Les Français à la fois inscrits sur une liste électorale consulaire et sur la liste électorale d'une commune en France doivent opter, s'agissant de l'élection du Président de la République et le référendum, pour le vote en France ou à l'Etranger.**

- Je désire : - voter à l'étranger à l'élection du Président de la République et le référendum   
- voter en France à l'élection du Président de la République et le référendum

J'ai bien noté :

1. que je dois adresser au poste consulaire (par courrier postal) :

la copie de mon passeport ou de ma carte nationale d'identité et, le cas échéant, du certificat de nationalité française ;

un justificatif de domicile (facture d'eau, gaz, électricité etc.)

Tout document attestant de la régularité de mon séjour sur le territoire américain (passeport américain, carte verte, visa)

2. que la présentation de l'original de mon passeport ou de ma carte nationale d'identité ou d'autres pièces relatives à ma nationalité française peut m'être réclamée.

3. qu'aucun passeport ou aucune carte nationale d'identité ne peut m'être délivré ou renouvelé si je ne me suis pas présenté(e) au moins une fois en personne devant l'autorité consulaire.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :